



Boisgervilly, le 23/07/2024

Objet : informations tarifs et fonctionnement – rentrée 2024-2025

Madame, Monsieur,

Pour cette rentrée 2024/2025, vous trouverez ci-dessous diverses informations concernant le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires.

Comme chaque année, l'accès aux différents services mis en place par la collectivité (accueil périscolaire du matin et du soir, accueil du mercredi et des vacances scolaires, restauration scolaire) se fait sur réservation via le portail famille.

L'accueil périscolaire du matin et du soir

Lors du Conseil municipal du 11 juillet dernier, il a été décidé de conventionner avec la CAF35 pour le périscolaire du matin comme c'est le cas déjà pour le périscolaire du soir.

Pour cela, la commune s'engage à respecter différents critères dont la tarification suivant le quotient familial. Jusqu'à maintenant, il s'agissait d'un tarif unique de 1,50 € pour l'accueil de 7h15 à 8h30.

À compter du 02 septembre 2024, les tarifs pour le périscolaire du matin et du soir sont harmonisés ainsi :

Quotient familial	Tarifs		
	7h15- 8h30	16h30 – 17h45	17h45 – 18h45
0-600	1,20 €	1,20 €	1,20 €
601 – 800	1,30 €	1,30 €	1,30 €
801 – 1000	1,40 €	1,40 €	1,40 €
1001 – 1299	1,50 €	1,50 €	1,50 €
1300 et plus	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Hors QF	2,65 €	2,65 €	2,65 €

Le goûter

À partir du 02 septembre 2024, le goûter sera fourni par la commune à chaque enfant inscrit au périscolaire du soir, ainsi qu'au centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

Il sera facturé au tarif de 0,72 € par enfant. Le goûter sera livré par le prestataire Convivio et composé de deux éléments servis en alternance parmi :

- Un produit céréalier (pain frais, biscuit, gâteau, brioche, viennoiserie) avec un produit d'accompagnement (confiture en pot, pâte à tartiner en pot, beurre, chocolat, fromage fondu) ;
- Un produit laitier / Un fruit frais / compote.

Les gouters fournis par les familles ne seront plus acceptés.

Les autres tarifications (restauration scolaire, accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires) restent inchangées.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE

